

N/REF : 23/03/2026 9H26 C:002020 I:00907
V/REF : AC/C42850
V/Email reçu le Lundi 23/03/2026 a 9H26

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHN
IMMEUBLE : LES CHENES - CHN
4-8, RUE DES CHENES
48-54, RUE 6 FRERES RUELLAN
35400 ST MALO

Rennes, le 24 Mars 2026

Référence Marché : 024054-PBS-006
LOCALISATION : 8 RUE DES CHENES - VACANT JUSQU'AU ?
LOGEMENT N° 003669, PORTE N°3669, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 6
MOTIF : FUITE SUR APPAREIL SANITAIRE DANS SDB MALGRE COMPTEUR EAU COUPÉ

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE EN PLACE D'UN BOUCHON TECTICTE
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 24/03/26 a 09H50 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

1,00	PBL010-Ff Réparation fuite	PP	1	142,02	142,02
TOTAL H.T.					142,02
T.V.A. a 10,00%					14,20
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>156,22</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.